

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 7 Juin

LA GARANTIE D'INTÉRÊT DES CHEMINS DE FER

La question, inopinément soulevée, de la durée des garanties d'intérêt, provoque dans le monde des affaires une émotion fort naturelle.

Il n'est pas sans intérêt, en pareille occurrence, de résumer les faits en empruntant la plupart des renseignements à une intéressante étude publiée à ce sujet, par M. Paul Leroy-Beaulieu, dans l'*Economiste français*.

L'éminent économiste rappelle d'abord que, de 1858 à 1863, pour constituer le second réseau des chemins de fer, on passa avec les Compagnies des conventions, en vertu desquelles l'excédent de leurs bénéfices nets, sur les lignes d'exploitation, en dehors de leur dividende habituel, serait déversé sur le nouveau réseau. L'Etat garantissait, pendant cinquante années, l'intérêt des obligations émises pour construire ce dernier. On prévoyait alors (et l'événement prouva que ces prévisions étaient exactes), qu'après une vingtaine d'années les Compagnies pourraient commencer le remboursement des avances, qui serait terminé à la fin de la concession. C'est ce qui, malgré les extensions peu motivées dans lesquelles on se lança à partir de 1875, se produisit pour les Compagnies d'Orléans et du Midi.

En 1883, l'Etat se sentant accablé par l'entreprise de dix mille kilomètres nouveaux de chemins de fer, conclut avec les compagnies de nouvelles conventions sur le modèle des précédentes, c'est-à-dire avec la stipulation des garanties d'intérêt. On avait concédé cinquante ans de garantie pour le second réseau ; il semblait naturel qu'on consentit cinquante ans également pour le troisième qui devrait être moins productif que le second.

C'est ce qui fut fait dans les conventions passées en 1883 avec deux compagnies, celles de l'Est et de l'Ouest. Toutefois, en ce qui concerne les Compagnies d'Orléans et du Midi, aucune stipulation de convention n'indiqua une limitation de durée au service de la garantie d'intérêts.

Les clauses des conventions antérieures relativement à la garantie disparaissant, et aucune limite de durée ne figurant dans les conventions nouvelles, on était autorisé à penser que la garantie devait durer autant que la concession elle-même. Ainsi le comprirent les conseils d'administration des deux Compagnies intéressées. C'est avec cette explication que l'acceptation des conventions fut proposée aux assemblées générales des actionnaires. Dans les documents que publie l'*Economiste Français*, il est dit clairement que, dans les nouvelles conventions, il y a un élément nouveau : « La garantie d'un minimum de dividende aux actions pendant toute la durée de la concession. » C'est sur ces assurances que les actionnaires ratifièrent les conventions intervenues.

Les comptes rendus de ces assemblées furent communiqués au ministre qui les lut assurément, ou dut les lire, et qui ne fit aucune observation. Comment interpréter ce silence, écrit M. Paul Leroy-Beaulieu :

Si M. Raynal faisait vraiment, en 1883, l'interprétation qu'il fait connaître aujourd'hui, c'est donc qu'il eût voulu tromper et les actionnaires et le public, surprendre les votes des premiers et la confiance du second. Or, quelque petit homme d'affaires retors et madré, tenant plus à sa réputation de ruse que de correction, pourrait se vanter d'une pareille attitude : non pas un homme d'Etat, traitant pour un grand Gouvernement.

M. Raynal objecte, il est vrai, qu'en 1889 le volume annuel des documents statistiques des chemins de fer contient l'indication, à la page 146, que la garantie d'intérêts envers les compagnies d'Orléans et du Midi expire en 1914. On sait ce qu'est ce document, un énorme in-quarto, émanant d'un simple bureau du ministère des travaux

publics, ne portant aucune signature et contenant des séries indéfinies de tableaux qui n'attirent aucunement l'attention. En tout cas, c'est quatre ans après que M. Raynal avait quitté le ministère qu'a paru cette fixation de date, noyée dans un document des plus indigestes, et qui n'est, comme l'indique le nom, qu'un recueil de statistiques.

La compagnie du Midi, néanmoins, dans son rapport à l'assemblée générale extraordinaire de 1891, a de nouveau proclamé, à propos d'un nouveau traité sur un point spécial avec le gouvernement, que la garantie d'intérêts s'entendait à « la durée entière de la concession. » Et, cette fois encore, aucune réserve, ni même aucune observation n'a été formulée par le ministère des travaux publics.

M. Paul Leroy-Beaulieu fait remarquer, à ce sujet, que si l'interprétation de M. Raynal était exacte, comme certaines lignes de l'Orléans et du Midi non seulement ne sont pas achevées, mais pas même commencées, la garantie d'intérêts, pour elles, ne durerait qu'une dizaine ou une douzaine d'années, peut-être moins.

Tel est, très exactement le résumé de la question. Il est à souhaiter qu'on ne laisse pas plus longtemps planer sur la solution à lui donner une obscurité fâcheuse à tous les points de vue. Une première note officielle prétend que c'est aux compagnies à saisir l'autorité judiciaire compétente ; une seconde note assure qu'elles ne seront en droit de le faire qu'à partir de 1914. Il nous paraît que si l'usage du droit d'interpeller un ministre est justifié, c'est assurément dans un cas de ce genre.

M. Goblet et le ministère

La Chambre a discuté la fameuse interpellation de M. Goblet sur la formation du ministère. Le petit homme venu d'Amiens pour être ministre n'a pas pu admettre que le président de la République se soit borné à offrir le pouvoir à M. Bourgeois et à M. Brisson, et qu'il ne soit pas allé jusqu'à lui.

nétre d'une joie profonde en entendant les hommages flatteurs et sincères décernés à son enfant.

L'orgueil du père se mêle à une sorte de déférence pour ce fils qu'il sent au-dessus de lui, et c'est les yeux pleins de rayons qu'il regarde la foule ébahie, semblant lui dire :

— Ce chef-d'œuvre que vous admirez est de lui, de mon Pierre qui est là, près de moi !... Vous ne le devinez donc pas ?

Et pour un peu, il prendrait chaque assistant par le bras pour lui montrer le fameux architecte !

Puis, à lui-même, avec une sourde colère :

— Et penser qu'une coquine a failli anéantir pareille intelligence, éteindre une flamme si belle.

Jeanne aussi est bien heureuse ! Heureuse de se dire que ce père chéri, si miraculeusement rendu à son amour, est un homme supérieur aux autres.

Et sa tendresse, son respect pour lui s'en accroissent encore, si cela se peut.

Henri a admiré comme les autres, sans restriction et en partageant l'enthousiasme de l'assistance.

D'un ton simple mais ému, il a félicité le père de Jeanne et l'a appelé maître, ajoutant qu'il était fier d'avoir le droit de serrer la main d'un artiste de sa valeur.

Cette approbation unanime remue doucement le cœur de l'architecte, car, quoique sans vanité, il est grandement flatté que son appréciation personnelle sur son œuvre soit consacrée par l'opi-

Aussi a-t-il reproché au ministère d'avoir été pris dans les rangs de la minorité, et il a terminé son discours en faisant un véritable procès de tendance à l'honorable M. Dupuy.

Tout cela n'était pas bien sérieux et il faut vraiment que la Chambre ait des oreilles complaisantes pour se prêter de bonne grâce à des scènes aussi inutiles et aussi puériles.

Il était impossible en réalité de souligner avec plus de force que ne l'a fait M. Goblet, la capitulation du parti radical. Conformément aux règles parlementaires, le président de la République a offert le pouvoir aux radicaux en faisant appeler MM. Bourgeois et Brisson à l'Élysée, et conformément aussi aux traditions d'un parti qui n'a jamais connu que la politique d'embuscades et d'aventures, ces messieurs se sont empressés de repousser loin d'eux les responsabilités qu'on leur demandait de prendre.

Faire la guerre aux ministres en place, en employant des ruses d'Indiens parlementaires, s'allier, au besoin pour un moment avec la droite dans une pensée commune de destruction, monter à l'assaut du cabinet par d'incessantes escarmouches, voilà une tâche dans laquelle excellent ces bons radicaux, mais quand on les met en demeure d'appliquer leurs théories, d'exécuter leur programme, de prendre la direction de cette fameuse majorité radicale dont ils nous affirment si éloquemment l'existence, chacun se récite et se réserve pour des temps meilleurs.

Tout le talent subtil d'un Goblet ne fera pas que cette vérité ne soit maintenant reconnue dans le pays.

Le parti radical, déjà émiétié et divisé par l'introduction de l'élément socialiste, était bien diminué devant le pays, mais pendant la dernière crise il vient de signer sa capitulation définitive.

Il ne restera bientôt plus en France que deux partis, celui de l'ordre, dans la République, et celui du désordre, dans la Révolution.

Il suffira de savoir quel degré de complaisance possède telle ou telle école politique pour les agités ou pour les révolutionnaires, pour que le classement des partis s'opère aussitôt, et on peut affirmer qu'à ce moment-là le parti radical sera fondu dans le socialisme révolutionnaire ou revenu à la majorité républicaine.

Toutes les interpellations du monde n'empêcheront pas une évolution politique qui est nécessaire et fatale.

En attendant, nous constatons avec satisfaction la victoire remportée par le ministère Dupuy à la séance de lundi, bien que nous ayons à nous défilier de ces triomphes éphémères du parlementarisme.

Le président du conseil a, en quelques mots, donné son opinion publique.

Demain il y mettra son nom, et l'on se souviendra peut-être ainsi de Pierre Beson, autrefois surnommé « le célèbre » et dont aujourd'hui on se souvient à peine.

Alice seule était demeurée indifférente à cette joie.

C'est tout au plus si elle avait jeté un coup d'œil sur l'édifice.

Elle ne s'était occupée qu'à une chose : scruter avec soin les physionomies.

Le mal de cette pauvre fille s'accroissait chaque jour de plus en plus, et la consommation se compliquait maintenant de la singulière monomanie de regarder avec une étrange fixité, durant de longs moments, tous les visages nouveaux qui lui apparaissaient.

Lorsque le vieux Jean avait manifesté le désir de voir la Banque du Pèlerin, Jeanne et Henri s'étaient offerts chacun pour tenir compagnie à la malade pendant qu'elle resterait à la maison, ainsi qu'on le supposait, vu son état de faiblesse.

Mais elle aussi avait voulu sortir, quoique presque chancelante. Elle semblait même joyeuse de cette occasion qui se présentait de descendre dans Paris, et malgré toutes les remontrances, toutes les prières, il avait fallu satisfaire à son désir.

Toutefois son but était loin d'être le même que le leur. Elle se disait que peut-être, parmi les milliers de personnes qu'elle allait rencontrer sur son chemin, elle le découvrirait et pourrait enfin assouvir la haine qui lui dévorait l'âme et le cœur, et la tuait lentement. (A suivre).

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 42

LA

FEMME DU FOU

PAR

ALFRED SIRVEN

TROISIÈME PARTIE

IV

Ce monument n'a en effet, aucun rapport avec les constructions élevées de nos jours.

Au lieu de la massivité, de la lourdeur ou de la recherche affectée qui caractérisent celles-ci, et qui font que l'œil se heurte à des angles durs et brusques qui le fatiguent, il est au contraire d'une grande simplicité dans tout son ensemble.

La vue se perd à l'aise sous ses arceaux, à travers ses colonnades élégantes, se repose sur ses lignes pures savamment calculées, et monte jusqu'au faite par une gradation d'heureuses perspectives.

C'est un émerveillement général.

A part le gros de la foule qui admire sans discuter, il y a les connaisseurs qui essaient d'en définir le style.

— Est-ce le corinthien ? l'ionien ? le dorique ? se demandent-ils assez étonnés.

Non, parbleu ! ils le voient bien tout de suite, ce n'est ni de celui-ci, ni de celui-là, pas plus que

de l'autre, ou plutôt c'est de tous les trois à la fois sans être d'un seul complètement.

— C'est donc du composite ! finissent-ils par dire.

Oui, vraiment, c'est du composite, mais agencé, amalgamé comme on n'a jamais su encore le faire, avec un art exquis, une cohésion parfaite.

— Et que représente-t-il, ce monument.

— Est-ce un temple ? une église ? un palais ?

Là-dessus les avis sont partagés, car il tient en même temps du temple, de l'église, et du palais.

Mais l'inscription sculptée en creux et en lettres magistrales au frontispice ne permet pas qu'on hésite longtemps.

Ces trois mots « Banque du Pèlerin » indiquent sur-le-champ qu'il est affecté à une agence financière cléricale.

Dame ! ça ôte bien un tantinet d'illusion de songer que ce superbe édifice a une destination aussi vulgaire, mais — point essentiel — ça laisse supposer qu'il faut que les caisses de cette banque soient diablement garnies pour pouvoir payer une telle magnificence.

Toute la famille Beson, y compris Henri et Alice, est depuis une heure parmi les groupes toujours gros-issants des curieux.

Aussitôt après le déjeuner, Pierre, ayant annoncé la veille que, dès le lendemain matin, le « bâtiment » serait sans remise livré au public, a dû céder aux instances des siens et les mener voir son œuvre.

Le vieux Jean, qui pour cette occasion solennelle a retrouvé une partie de ses forces, est pé-

rés nets et très simples, paraphrasé la Déclaration ministérielle, et indique les principes de tolérance et de libéralisme dont il s'inspirera dans son administration de la chose publique.

Il est inutile de signaler à la tribune une courte apparition de M. Terrier, l'ancien ministre, qui disait que la religion était une affaire de commerce, et quelques cabriolets sans importance de M. Pelletan. La Chambre ne pouvait refuser de voir le ministre à l'œuvre et repousser une politique qui est en somme celle de la majorité; Aussi a-t-elle voté l'ordre du jour de confiance.

Puisse-t-elle persister dans ces bonnes dispositions.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 5 Juin 1894

La séance est ouverte à trois heures vingt, sous la présidence de M. Casimir-Périer.

M. le Président annonce qu'il a reçu de M. Vaillant une demande tendant à interpellier M. le Ministre de l'Intérieur, sur l'interdiction des manifestations du Père-Lachaise des 27 mai et 3 juin.

M. Vaillant demande la discussion immédiate.

M. Charles Dupuy, président du Conseil, dit qu'il est aux ordres de la Chambre.

De divers côtés : A un mois !

Le renvoi à un mois est mis aux voix et adopté par 270 voix contre 174.

La Question Paschal Grousset

M. Paschal Grousset a la parole pour adresser une question à M. le Ministre de la Guerre, qui l'accepte.

Il s'agit, encore une fois, de l'interview qui a été publiée par un journal, et d'où il résulterait qu'un commandant d'armée se serait élevé contre la valeur de l'armée française, et aurait déclaré que la France aurait tout intérêt à opérer le désarmement.

M. le général Mercier, ministre de la Guerre, dit qu'il a déjà opposé à cette interview un démenti absolu.

M. Paschal Grousset, estime que ce démenti n'est pas suffisamment justifié. Il affirme que les paroles qui ont été attribuées à un général commandant d'armée, ont été réellement prononcées, qu'elles ont été écrites sous sa dictée, qu'il connaît son nom, et qu'il est prêt à le communiquer à la Chambre.

L'orateur dit que ce général s'est déjà fait connaître par de nombreuses déclarations. Il s'est souvent plaint de n'avoir pas la bonne fortune de se signaler dans une guerre extérieure.

Et, ajoute M. Paschal Grousset, on peut soupçonner ce général de regretter de ne pouvoir se distinguer dans une guerre intérieure.

Protestations sur un grand nombre de bancs.

M. le Président dit à M. Paschal Grousset qu'il n'a pas le droit de jeter de semblables insinuations sur un général de l'armée française. (Applaudissements.)

M. Paschal Grousset continue en déclarant qu'il n'en est pas moins certain que l'interview insérée dans le Figaro est exacte. Il affirme sur l'honneur qu'il a pu en constater la réalité.

L'orateur dit qu'il a commencé par admettre que l'interview était authentique, parce qu'il n'était pas possible de croire à un moment que le Figaro ait commis un véritable faux. Il a donc cherché quel pouvait être le général intéressé; il a été annoncé qu'un seul général était capable d'avoir prononcé de pareilles paroles : il y avait du reste quelques précédents qui le désigneraient aux soupçons.

Dans un article publié il y a quelques années, à propos des manœuvres, par un homme d'Etat anglais, sir Charles Dilke, celui-ci disait qu'il avait été pendant huit jours l'hôte d'un général commandant d'armée et qu'il avait recueilli de sa bouche des réflexions semblables à celles qui ont été publiées par le Figaro.

M. Joseph Reinach, qui était alors officier d'ordonnance de M. le général de Gallifet protesta avec indignation.

(Violent tumulte. — Rumeurs prolongées.)

M. le ministre de la guerre. — Lorsque l'honorable (murmures) M. Paschal Grousset m'a prévenu de son intention d'apporter cette question à la tribune, je lui ai fait observer qu'il valait peut-être mieux la traiter dans mon cabinet (Applaudissements répétés sur tous les bancs de gauche et de droite). M. Grousset a répondu qu'il préférait la publicité de la tribune (Mouvement prolongé). J'ai déjà donné un démenti formel aux déclarations du Figaro (Très bien! très bien!) Je n'ai rien à retirer de cette déclaration (Triple salve d'applaudissements).

Je suis heureux de rendre hommage aux généraux commandants d'armée. Dans leur attitude, leur état d'esprit, tout est aux antipodes du découragement (Applaudissements répétés). Il est très grave, par des accusations anonymes, d'ébranler la confiance que doivent avoir entre eux tous ceux qui sont appelés à combattre côte à côte (Salves d'applaudissements).

En l'ébranlant, on désarmerait la France vis-à-vis des autres puissances, qui, elles, s'arment tous les jours davantage. Tous les généraux com-

mandants d'armée donnent le démenti le plus formel à l'article du Figaro (Nouveaux applaudissements).

Un homme est désigné sous ces accusations. Cet homme je ne crains pas de le nommer, c'est le général de Gallifet (Salves d'applaudissements sur tous les bancs socialistes). C'est le général de Gallifet, auquel l'état-major allemand lui-même a rendu un éclatant hommage pour son héroïsme à Sedan (Nouveaux applaudissements).

Toutes les droites, toutes les gauches, sauf bien entendu les sans-patrie, éclatent en salves prolongées, hommage spontané aux vaincus de Sedan. A son banc, seul M. Cluseret, ex-général de la Commune, proteste.

Cette protestation soulève l'indignation générale. Des cris : « A l'ordre ! — A la porte ! — Vive la patrie ! — Vive l'armée ! » s'élèvent de tous les côtés. Cependant le silence se rétablit et le ministre de la guerre continue :

Les cheveux du général de Gallifet ont blanchi, mais son tempérament est resté le même. L'accuser de défaillance, c'est accoupler des mots qui hurlent d'ensemble. (Très bien ! très bien !) M. le général Saussier me disait hier : « Je n'ai qu'une crainte, ce n'est pas de voir le général de Gallifet rester en arrière, c'est d'être entraîné trop vite et trop loin à sa suite. » Le ministre de la guerre descend de la tribune sur cette citation, qui provoque la plus vive émotion. Toute la Chambre est debout acclamant le chef de l'armée, qui vient si couragement et si nettement de venger un de ses meilleurs généraux. Les galeries se joignent à ces acclamations. Pendant dix minutes on n'entend que le bruit des bravos.

M. le Président. — J'ai reçu divers ordres du jour dont un notamment, de MM. Sauzet et Leroy, ainsi conçu :

« La Chambre, fétrissant les accusations odieuses apportées à la tribune, et confiante dans l'armée de la République et dans l'honneur de ses chefs, passe à l'ordre du jour »

M. le Président du conseil. — Le gouvernement s'associe à l'ordre du jour de MM. Sauzet et Leroy, qui répond à l'indignation de tous les français et de tous les républicains. (Salve d'applaudissements.)

A la majorité de 408 voix contre 37, l'ensemble de l'ordre du jour est adopté.

INFORMATIONS

Conseil des ministres

Les ministres se sont réunis mardi à l'Elysée sous la présidence de M. Carnot.

Le ministre de la marine a été autorisé à déposer : 1° Un projet de loi sur l'inscription maritime ; 2° Un projet de loi sur les permis de navigation ; 3° un projet de loi portant modification du code de justice maritime.

Le ministre de la marine a ensuite fait signer un décret aux termes duquel M. le capitaine de vaisseau Touchard est promu contre-amiral.

Le ministre de la guerre a été autorisé à déposer un projet de loi portant formation de deux régiments de cavalerie de réserve.

Le ministre des affaires étrangères a fait savoir que le khédive débarquera à Marseille le 28 juin. Il arrivera le 29 à Paris et y séjournera jusqu'au 4 juillet.

Le ministre des finances a vivement insisté auprès de ses collègues sur la nécessité de rechercher des économies dans l'examen de leurs budgets respectifs, qu'ils auront à faire avec les rapporteurs de la commission du budget.

Réduction du budget

« Le budget de la guerre peut supporter quelques réductions, dit le Progrès militaire, mais elles doivent être modérées. »

« Les économies sont à rechercher dans les autres ministères où l'on voit autant de directions que de bureaux : dans les ministères du Commerce et des Beaux-Arts notamment ; dans le ministère de l'Instruction publique, où des écoles normales d'instituteurs de trente élèves au plus coûtent 80,000 fr. par an, alors qu'on pourrait se borner à l'entretien d'une seule école pour trois départements ; dans le ministère de l'Agriculture, où un seul inspecteur par département serait suffisant, tandis qu'on en a créé un par arrondissement ; dans le ministère des travaux publics, où l'abandon de la navigation intérieure et l'usage des chemins de fer permettent depuis longtemps le licenciement des ingénieurs d'arrondissement et de la moitié des ingénieurs en chef. »

« Il ne faut pas que le département de la guerre soit seul à supporter des réductions. C'est surtout dans les autres ministères qu'il faut porter l'attention. »

Le Vatican et la Russie

La création, à titre officiel, d'une légation russe auprès du Vatican, peut désormais être considérée comme un fait accompli.

Jusqu'à présent, la Russie, de même que l'An-

gleterre, n'entretenait pas de rapports officiels avec le Pape. Elle se contentait d'avoir auprès du Saint-Siège un agent officieux M. Iswolski.

Or, c'était un des vœux de Léon XIII d'établir des rapports officiels entre le Vatican et les pays non catholiques, et, depuis longtemps, des négociations étaient en cours, par l'intermédiaire de M. Iswolski lui-même, entre Rome et Saint-Petersbourg. Elles viennent d'aboutir, et c'est celui qui les a conduites qui sera le premier représentant officiel du czar auprès du Pape.

L'Exposition de 1900

Une entrevue a eu lieu entre M. Lourties, ministre du commerce, et M. Alfred Picard commissaire général pour l'Exposition de 1900. Cette entrevue avait pour objet de fixer la date à laquelle se réunira pour la première fois la commission consultative, dite commission supérieure de l'Exposition de 1900.

Il a été décidé que cette réunion aurait lieu lundi prochain, à neuf heures et demie, dans les salons de l'hôtel du ministre, 101, rue de Grenelle.

Le choléra à Paris

On a annoncé que quatre cas de choléra s'étaient déclarés à Paris, dans la journée de samedi, et que deux avaient été suivis de décès.

Cette information serait exacte et, d'après quelques confrères, des cas plus nombreux que ceux relevés ont été constatés.

Il est difficile de contrôler cette nouvelle, car l'administration se montre très avare de renseignements.

D'un autre côté, il est bon de faire remarquer qu'au comité consultatif d'hygiène, réuni au ministère de l'intérieur aujourd'hui, il n'a pas été fait mention de cette épidémie à Paris.

Le choléra existe en effet, à Paris, mais sans aucun caractère épidémique.

Les fraudes électorales à Toulouse

Nous avons parlé à diverses reprises, depuis cinq mois, des fraudes électorales commises à Toulouse en 1892 et 1893. Cette grave affaire entre maintenant dans une phase nouvelle : le juge d'instruction a renvoyé devant la chambre des mises en accusation neuf personnes sur qui pèsent « des charges suffisantes » : MM. Couderc, secrétaire général de la mairie ; Mascaras, Marx, Sigaudis, Boyer, Cassaët, Fabre, Nègre, Licau, employés ou ex-employés de la mairie. Il ne sera peut-être pas inutile de rappeler brièvement les détails principaux de ce scandale sans précédent.

Lors des élections législatives de 1893, les candidats républicains qui avaient envoyé leurs circulaires à des électeurs dont le nom et l'adresse avaient été copiés sur les listes électorales, furent très surpris de se voir retourner un très grand nombre de professions de foi avec la mention : *inconnu*. L'un d'eux, M. Rességuier, fit même constater par un huissier que beaucoup d'électeurs inscrits sur les listes électorales n'existaient pas.

D'autre part on savait qu'un grand nombre de citoyens se plaignaient d'avoir été rayés sans motif des listes électorales. Les employés de M. Sirven, ancien maire républicain de Toulouse, étaient de ceux-là. Ils protestèrent publiquement.

Enfin, le 16 décembre 1893, le *Sud-Ouest* disait :

« Nous accusons formellement M. Serres, maire de Toulouse, de faux en écritures publiques. »

Et il mettait le maire socialiste au défi de le traduire en cour d'assises.

Le lendemain, le même journal publiait une lettre de l'ex-chef du bureau des élections, M. Mascaras, qu'on avait eu la maladresse de révoquer, et qui dénonçait les fraudes auxquelles il avait lui-même participé :

« Il est vrai, disait M. Mascaras, que des noms ont été frauduleusement inscrits sur les listes électorales, après les délais fixés par la loi. C'est moi-même qui en ai fait inscrire le plus grand nombre, mais jamais de ma propre autorité. Oui, j'ai moi-même fait inscrire ou plutôt l'on a fait inscrire des noms fictifs ; on a rayé des électeurs suspects. Les morts, les condamnés, les faillis ont souvent voté... M. Rességuier a été élu, malgré toutes les fraudes commises, à une forte majorité. On a volé au moins 2,000 voix à M. Latapie. Je ferai la preuve de ce que j'avance quand on voudra. Les faussaires sont à la mairie : Je les accuse à mon tour publiquement. Je les mets au défi de saisir la justice. »

Quelques jours plus tard, en réponse à une interview de M. Serres, le maire socialiste de Toulouse, M. Mascaras précisait. Il rappelait, par exemple, à M. Serres qu'il lui avait donné l'ordre, après le 31 mars, d'inscrire un de ses voisins sur les listes électorales. Il exposait avec de curieux détails, comment se faisait le travail de radiation des électeurs non socialistes : ce travail était préparé par le comité radical révolutionnaire des quatre cantons.

On remplaçait les noms effacés par des noms inventés auxquels on accolait des domiciles fictifs. Pour le reste, les employés de la mairie étaient délégués dans les différentes sections :

« Je connais, dit M. Mascaras, un surveillant de travaux qui, aux élections municipales, a voté vingt-quatre fois ! Il y avait ce jour-là douze voitures de place chargées de transporter les faux électeurs. »

Et si les votes ne suffisaient pas, on corrigait les procès-verbaux. M. Mascaras rappelle que dans la nuit du 2 au 3 mai, M. Serres, humilié de se voir le trente-deuxième sur la liste, surchargea les procès-verbaux et s'attribua assez de voix pour gagner seize rangs.

A la suite de cet acte, cinq procès-verbaux ont été refaits.

Les socialistes toulousains et leur organe officieux la *Dépêche*, affectèrent d'abord de dédaigner ces accusations, pourtant très précises. Mais leur quiétude apparente fut troublée lorsque l'ordre de poursuivre arriva du ministère, que le juge d'instruction fit une perquisition à la mairie, saisit à la préfecture les listes électorales de 1892 et 1893 et se fit remettre le dossier des élections de 1889.

L'instruction, commencée le 27 décembre ne s'est terminée que samedi. Le magistrat instructeur a entendu environ douze cents témoins. Il a examiné toutes les pièces avec le soin le plus minutieux.

Or, son ordonnance confirme et au-delà toutes les accusations portées contre la municipalité socialiste de Toulouse.

On a relevé une incroyable variété de fraudes électorales : inscriptions tardives et irrégulières sur les listes électorales, substitutions de noms, faux émargements, inscriptions arbitraires de noms dans la colonne indicative des bulletins n'entrant pas en compte pour le calcul de la majorité, alors qu'ils auraient dû figurer dans la colonne des bulletins entrant en compte et *vice versa* ; procès-verbaux faussés, etc., etc., rien n'y manque : en tout, dix-huit catégories de fraudes. *Trois mille faux* ont été constatés ; quatre mille noms irrégulièrement inscrits ont été émargés.

Ainsi que le constate le juge d'instruction dans son ordonnance « il y a eu un système de fraudes organisé contre la liberté du droit électoral », et « ces fraudes, notamment les inscriptions illégales dont le total s'élève à près de trois mille pour les années 1892 et 1893, ont eu pour conséquence de favoriser l'émission d'un grand nombre de suffrages illicites et même d'amener la proclamation de plusieurs candidats qui n'étaient pas élus en réalité. »

Quels sont les coupables ? Le secrétaire général de la mairie et les huit employés qui comparaitront prochainement devant la cour d'assises n'ont, en somme, été que des instruments entre les mains des chefs du parti radical socialiste installé à l'hôtel de ville.

C'est le parti radical socialiste de Toulouse tout entier qui porte la responsabilité morale de ces fraudes électorales. N'est-ce pas lui qui en a bénéficié ? Et n'avons-nous pas vu que le comité radical révolutionnaire des quatre cantons préparait le travail de radiation des électeurs non socialistes ?

Mais il reste à savoir si les chefs du parti socialiste, et notamment la municipalité où figurait M. Jaurès comme adjoint, n'ont pas, dans ces fraudes, une responsabilité plus directe.

Le *Sud-Ouest* prétend qu'on a mis hors de cause les « vrais coupables », mais qu'on ne réussira pas à les sauver.

Quoi qu'il en soit, nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette affaire, qui jette une éclatante lumière sur la moralité des socialistes et leur respect du suffrage universel.

CHRONIQUE LOCALE

ET REGIONALE

Instruction publique

M. Morel, inspecteur général de l'enseignement secondaire, inspecte en ce moment les classes de lettres du Lycée Gambetta et du collège de jeunes filles.

M. le recteur est en ce moment à Cahors. Il vient s'enquérir de l'état de la question de la réfection du Lycée Gambetta.

Le ministre de l'agriculture à Cahors

M. le maire de Cahors et M. le préfet du Lot sont en ce moment à Paris où ils sont allés inviter officiellement M. le ministre de l'agriculture à honorer de sa présence le concours régional de Cahors.

Concours régional agricole

M. de Lapparent, inspecteur général de l'Agriculture, commissaire général du Concours régional agricole, est dans nos murs depuis mardi. Il restera à Cahors jusqu'à la fin du Concours pour diriger les installations et les opérations des divers jurys.

M. de Lapparent est descendu à l'hôtel des Ambassadeurs.

Les dernières installations se poursuivent activement au Concours régional, qui aura cette année une importance exceptionnelle, tant par le nombre que par la nature des sujets et des machines agricoles qui seront exposés. Les inscriptions d'exposants ont dépassé de 2,000 le nombre atteint dans les dernières expositions.

Exposition artistique

Mardi, à 9 heures du matin, la Commission des Beaux-Arts s'est réunie à la galerie des Allées Fénélon. Elle était composée de MM. Berget, Combarieu, Pépin, Lescale, Roubaud, Calmon, Rodolosse, Toulouse, Clary, Greil et Delport.

Elle a examiné les nombreux tableaux, pastels aquarelles, dessins, envoyés de tous les points de la France par les artistes désireux de prendre part à l'Exposition de Cahors.

A l'heure actuelle, les œuvres refusées sont réintégrées dans leur caisse, quant à celles qui ont été jugées dignes d'être présentées au Jury, elles sont suspendues aux parois de la galerie, où le public sera admis à les admirer, à partir de samedi prochain.

La Commission s'est prononcée également sur l'acceptation d'un certain nombre de bustes, dont quelques-uns sont des œuvres véritablement remarquables.

Nous reparlerons plus tard en détail de cette partie de l'Exposition municipale, qui constituera une des principales attractions pendant les fêtes de Cahors.

Exposition canine

Dans sa dernière réunion, le Comité d'organisation a décidé de proroger jusqu'au 20 juin, le délai fixé par le règlement pour l'acceptation des engagements.

En conséquence, les personnes désireuses de voir leurs chiens figurer à cette belle Exposition, sont invitées à adresser leur adhésion avant cette date à M. Pautard, commissaire général à l'Hôtel de Ville.

Le Comité, a en outre arrêté que le minimum des récompenses serait de 22, savoir :

- 1 Médaille offerte par le Comité d'organisation.
- 2 Médailles de vermeil.
- 4 — d'argent.
- 15 — de bronze.

Ce nombre sera augmenté en raison de l'importance des engagements souscrits, entre le 1^{er} et le 20 juin.

Le Comité recevra avec reconnaissance, les médailles que voudraient bien lui offrir ceux de nos compatriotes qui s'intéressent à l'amélioration de la race canine.

Voici quelle sera, à quelques membres près, la composition du Jury :

- MM. Caviolle, conseiller de Préfecture.
- Brugalières, conseiller général.
- Docteur Faurie.
- A. Duphénieux, conseiller général.
- L. Paulus, négociant.
- Pagès, cons. d'arrondissement, vétérinaire.
- A. Salgues de Génies, juge de paix à Lauzès.
- Delbreil, méd.-vétérinaire au 17^e dragons.
- Ch. de Montmaur.
- Paul de Montmaur.
- Georges Pradines, notaire.
- Vital, fils, propriétaire.
- Dufour, directeur de la Ferme-Ecole du Roques, maire de Gigouzac. [Montat.]
- Louis Delmas.
- Prady.
- Adolphe Pezet.
- Amédée Delport, conseiller général.
- Docteur Ausset.
- B. du Mouceau, procureur de la République.

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que la Société centrale des Expositions canines de Paris, met à la disposition du Comité de Cahors, une médaille de vermeil et une médaille d'argent.

A la gare d'Orléans

Les primeurs arrivent en grand nombre d'Orléans, de Brive et de Villeneuve-sur-Lot à la gare d'Orléans, où passent chaque jour quarante wagons en moyenne à destination de Paris et Londres, contenant des petits pois, des cerises et des fraises.

Le wagon représente le poids énorme de 4,500 kilos de légumes ou de fruits.

Ce transit, qui dure depuis trois semaines continuera encore pendant un laps de temps égal ; il est plus considérable que l'année dernière à pareille époque, où la température ardente que l'on subissait avait tout desséché.

Puis viendront les prunes et les raisins ; en 1893, pendant la saison, c'était par 150 wagons que ces fruits étaient expédiés.

Le service d'été

C'est le 8 juillet, et non le 1^{er} de ce mois, comme une coquille typographique nous l'avait fait mettre, que commencera le service d'été sur la ligne d'Orléans.

Statistique de l'abattoir

Nous publions ci-dessous les renseignements

statistiques du mois de Mai, contenus dans le rapport mensuel de M. Pagès, vétérinaire, inspecteur municipal :

Animaux abattus à l'octroi : 47 bœufs ; 46 vaches, 123 veaux, 765 moutons, 36 porcs et 4 chevaux ou mulets.

Comme on peut le voir, l'on fait manger aux Cadurciens autant de vaches que de bœufs.

Avis aux Agriculteurs

L'union des associations agricoles du Sud-Ouest, dont le siège est à Toulouse, tiendra sa première session de 1894, le jeudi 14 juin, à 2 heures, à la mairie de Cahors.

Les membres de la Société agricole du Lot, du Syndicat agricole du Lot et des autres Syndicats ou Comités de la région, affiliés à l'Union du Sud-Ouest, sont invités à y assister.

Les sujets qui feront l'objet de la discussion et sur lesquels des résolutions seront prises, pour être portées à la connaissance des pouvoirs publics, sont ceux qui préoccupent en ce moment le monde agricole.

Voici la liste des questions qui figurent à l'ordre du jour :

Dégradement des impôts qui pèsent sur l'agriculture ; Régime des boissons ; Crédit agricole ; Assurance agricole ; Entrepôts de blé et de vin ; Tarifs de transports ; Questions diverses.

Cheval emballé

Dimanche dernier, au moment où un propriétaire des environs de Cahors se préparait à repartir et attelait sa bête, cette dernière prit peur et partit à toute vitesse dans la direction du quai Champollion, renversant son conducteur sous les roues de la voiture.

M. Bouchet, domestique chez M. Bousquet, avocat, qui se trouvait à ce moment-là à hauteur de la place Saint-Urcisse, voyant le danger que couraient les nombreux promeneurs qui étaient sur les quais, se précipita résolument à la tête du cheval qu'il réussit à maîtriser, après avoir été traîné sur un parcours de quelques mètres.

Quant au propriétaire de la bête, il en a été quitte pour quelques contusions, heureusement sans gravité. Après avoir reçu quelques soins dans la maison de M. Valette, chef d'institution, il montait en voiture et repartait pour chez lui.

Gratuité des écoles militaires

MM. Le Hérisse et Chapius ont l'intention de déposer une proposition tendant à la gratuité absolue des écoles militaires.

Si ce projet est adopté, les contribuables auront à combler le déficit produit par cette gratuité ; comme ils ont dû le faire pour la suppression du volontariat, qui n'a pas diminué les dépenses, mais a fait perdre des millions au trésor public.

Les colombiers de pigeons voyageurs

Dans le projet de loi sur les pigeons voyageurs, la commission de l'armée a porté de deux à quinze jours la déclaration des pigeons voyageurs.

Elle a introduit un article décidant que « nul ne pourra, sans autorisation préalable, posséder un colombier de pigeons voyageurs. »

Avec ces deux modifications, le projet a été adopté.

Le cadastre

La sous-commission technique du cadastre a décidé que l'Etat, les départements, les communes, les compagnies de chemins de fer et des canaux et les établissements publics seraient tenus de délimiter et de borner leurs propriétés.

En ce qui concerne les communes, la délimitation et le bornage devront s'étendre aux diverses sections du territoire, afin que les points de repère ainsi obtenus soient assez nombreux pour permettre de rétablir assez facilement, en cas de besoin, les limites des propriétés particulières.

Danger des abat-jour jaunes ou vert-pâle

Notre vie est semée de périls insoupçonnés. Qui se fût jamais douté qu'en se servant pour sa lampe d'un abat-jour jaune ou vert-pâle il s'exposait à allumer un incendie inextinguible ?

C'est pourtant ce qui résulte d'une lettre adressée au Times par un savant correspondant. Ces sortes de papiers vert-pâle ou jaunes sont, parait-il, colorés le plus souvent au moyen de chromate de plomb, ce qui les rend sujets à la combustion spontanée. Et le plus grave, c'est que si vous essayez alors de les éteindre, ils ne se laisseront pas faire ; ils brûleront jusqu'au bout, en dépit de tous vos efforts, comme de l'amadou ou comme des « tisons » pour les fumeurs.

N'employez donc jamais que des abat-jour bleus ou roses.

THÉÂTRE DE CAHORS

Faust

Nous nous reprocherions de ne pas dire un mot de la représentation de Faust. Rarement nous avons vu sur notre scène l'œuvre de Gounod mieux interprétée dans son ensemble. Plus rarement encore avons-nous vu une Marguerite

plus adorable dans sa simplicité, plus gracieuse dans tout son être, plus charmante par sa voix merveilleusement juste, harmonieuse et pénétrante. Certes, c'est une rare fortune d'entendre sur notre théâtre des artistes de la valeur de Mme Ellès, parfaitement secondée par le reste de la troupe, et le public cadurcien doit tenir compte des sacrifices que la direction s'impose pour lui plaire, en assistant plus assiduellement aux représentations lyriques.

Jeudi 7 juin

LAKMÉ

Opéra comique en 3 actes.

Spectacle du samedi 9 juin

GUILLAUME TELL

Grand Opéra en 4 actes

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME des 7 et 10 Juin 1894

Pas Redoublé Robert.
Les Dragons de Villars (Ouvverture) Maillard.
Les Amourettes (Valse) Gungl.
Falstaff (Pantaisie) Verdi.
La Tourterelle (Polka pour flûte) Damaré.

ÉTUDE

de M^e Paul Bon, avoué à Cahors,
Boulevard Gambetta n° 31.

ASSISTANCE JUDICIAIRE. DÉCISION DU DOUZE
AVRIL 1894

EXTRAIT

D'UNE

demande en séparation de biens

D'un exploit du ministère de Daynard, huissier à Labenque, en date du cinq juin mil huit cent quatre-vingt-quatorze enregistré, il appert que la dame Marie Barel, ménagère, épouse du sieur Philippe Roques, menuisier, domiciliés ensemble à Cremps, dûment autorisée à ces fins, a formé contre son dit mari, devant le tribunal civil de Cahors, une demande en séparation de biens, constituant dans cet exploit, pour suivre sur ladite demande, M^e Paul Bon, avoué près ledit tribunal.

Pour extrait certifié conforme.

Signé : BON

ÉTUDE

de M^e Paul Bon avoué à Cahors,
Boulevard Gambetta n° 31.

Séparation de biens

D'un jugement contradictoirement rendu par le tribunal civil de Cahors, le six juin mil huit cent quatre-vingt-quatorze, enregistré : il résulte que la dame Justine Delfour, sans profession, épouse du sieur Pierre Magot, domiciliés ensemble aux Masséries, commune de Saint-Géry, ayant pour avoué M^e Bon, a été déclarée séparée quant aux biens d'avec son dit mari aux conséquences de droit.

Pour extrait certifié conforme

Signé : BON.

PILULES GICQUEL. la Boîte 1^{fr}50

Prime à nos Abonnés



Les Armes de précision de la maison
Marius BERGER, fils

de St-Etienne

Seront vendues par notre intermédiaire, 100/0 au-dessous de leur valeur.

Envoi franco du Catalogue illustré.
On peut voir, dans nos bureaux, un type superbe de carabines de tir.

A VENDRE

A SUITE DE DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ
LE FONDS

de la Boucherie Coopérative
ET COMMERCIALE

Sis à Cahors, place Gallemar, n° 2.
(Installation et matériel complètement neufs).
S'adresser à M. Périès, 7, rue Fénélon, Cahors.

LE MAUVAIS GOUT

de l'huile de foie de morue n'est plus un obstacle à son emploi depuis la création de

l'Émulsion Scott

ou crème d'huile de foie de morue, très agréable à prendre et plus efficace que l'huile ordinaire.

Les médecins du monde entier la recommandent.
J. DELOUCHE, Ph^{ien}, 2, Place Vendôme, Paris, et toutes Pharmacies.

Les forces épuisées se refont rapidement en faisant usage de produits azotés. Un des meilleurs est le Tapioca Rils qui sert à faire les meilleurs potages et se trouve sur les tables les plus raffinées.

PAPIER WLINSI.

Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Mauvaise Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte.
Exiger le nom WLINSI.

L'EAU de LÉCHELLE

hémostatique est ordonnée contre les Crachements de Sang, les Hémorragies utérines et intestinales, les Pertes de la Dysenterie, etc.
Paris, 165, rue Saint-Honoré.

Un grand nombre de personnes qui ont des occupations sédentaires, de femmes surtout, sont sujettes à la constipation qui fait que les matières séjournent trop longtemps dans le tube digestif. Une partie de ces matières se résorbant pour empoisonner notre organisme et causer des maux de tête, des malaises nerveux et un grand nombre de maladies qui peuvent si facilement devenir incurables. Hâtez-vous toujours de combattre la constipation. Ne passez jamais une journée sans remplir cette fonction qui est de toutes la plus indispensable. Le meilleur moyen est de faire usage de la Tisane Dussolin. C'est en même temps le meilleur dépuratif et régénérateur des forces et du sang. Le flacon, accompagné d'une notice explicative, se trouve au prix de 4 fr. 50 dans toutes les bonnes pharmacies. Rappelez-vous bien du nom. « La Tisane Dussolin. » Dépôt général à Paris, pharmacie Derbecq, 24, rue de Charonne.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

TISANE DUSSOLIN

Le meilleur tonique, dépuratif, antiglaireux et antibilieux connu est la Tisane Dussolin. C'est un fortifiant et reconstituant des forces et du sang. La Tisane Dussolin produit un effet Dépuratif, Laxatif ou Purgatif, suivant les doses, et guérit la Constipation en régularisant les fonctions.

Prix : 4^{fr}50 le flacon. — Se trouve à Paris, chez DERBECQ, Ph^{ien}, 24, rue de Charonne, et toutes bonnes Pharmacies de France.

Dépôt à Cahors, pharmacie Prévot.

Ne demandez chez votre Epicier que du



TAPIOCA RILS

c'est le MEILLEUR

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'Epiceries et de Comestibles.

Vente en Gros : 262, Boulevard Voltaire, 262 - PARIS.

M. J. MAUREL

MÉDECIN-DENTISTE

SYSTÈME AMÉRICAIN

Rue du Lycée, N° 2, CAHORS

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

BILLETS D'ALLER ET RETOUR DE FAMILLE

Pour les stations thermales de Chamblet-Néris (Néris), Évaux-les-Bains, Moulins (Bourbon-l'Archambault), Laqueuille (la Bourboule et le Mont-Dore), Royat, Rocamadour (Miers), Vic-sur-Cère.

• Réduction de 50 % pour chaque membre de famille en plus du deuxième.

Il est délivré, du 15 Mai au 15 Septembre, dans toutes les gares du réseau d'Orléans, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), aux familles d'au moins trois personnes payant place entière et voyageant ensemble, des BILLETS D'Aller et Retour collectifs de 1^{re}, 2^e et 3^e classes pour les stations ci-dessus indiquées.

Les BILLETS sont établis par l'itinéraire à la convenance du Public; l'itinéraire peut n'être pas le même à l'Aller et au Retour.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de quatre BILLETS simples ordinaires le prix d'un de ces BILLETS pour chaque membre de la famille en plus de deux.

La durée de validité des BILLETS, à compter du jour du départ, ce jour non compris, est de 30 jours.

Cette durée peut être prorogée une ou plusieurs fois d'une période de quinze jours. Chaque période de prolongation part de l'expiration de la période précédente et donne lieu à la perception d'un supplément de 10 % du prix total du Billet.

La prolongation ne peut être demandée que pour les BILLETS non périmés.

AVIS. — Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare de départ, soit au Bureau du Correspondant de la Compagnie, à Laqueuille, des BILLETS D'Aller et Retour réduits de 25 % pour le Mont-Dore et la Bourboule.

Les demandes de BILLETS doivent être faites, quatre jours au moins avant celui de départ, à la gare où le voyage doit être commencé.

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} Itinéraire

1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *via* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2^e Itinéraire

1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 45 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des BILLETS aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et *vice versa*.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande soit faite au moins trois jours à l'avance.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte Breveté S. G. D. G.

Enclume de Famille

Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY.

Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée. Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. *Lesiveuses Soleil*.

Écharpes pour maîtres et adjoints
EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

Bibliographie

LE POT-AU-FEU. Journal de cuisine pratique et d'économie domestique. Administration, 257, rue Saint-Honoré. — Sommaire du 1^{er} juin: Cours de M. Ch. Driessens: Pigeons aux petits pois. — Recettes: Tarte aux fraises. — Rognons sautés au vin blanc. — Bateaux de bananes. — Juin gastronomique (Première quinzaine). — Menus. — Notes culinaires: Dressage de cerises. — Eclairs au café. — Variétés: Les fleurs. — L'art de cirer les bottes. — Mode: Chiffons. — Courrier.

MONITEUR DE LA BANQUE

ET DE LA BOURSE

PARIS — 30, rue Bergère, — PARIS (26^e ANNÉE)

Revue économique et financière
Publiée par la Maison LEMAIRE, DUPONT et Cie SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS
Capital: 750,000 Francs

Paraissant le dimanche et publiant tous les tirages autorisés par la loi

Cours complets des Valeurs en Bourse, en Banque, d'Assurances de Charbonnages et Minières; renseignements utiles; études sur toutes les valeurs; questions de jurisprudence financière; tableaux mensuels des coupons et de l'échelle de revenus des valeurs.

Cette revue est l'une des plus anciennes et des plus répandues.

ABONNEMENT : SIX FRANCS PAR AN
ÉTRANGER: DIX FRANCS

Numéros spécimen envoyés sur demande

SOMMAIRE DU N° 19

Situation. — L'impôt sur les revenus. — Informations financières. — Société des Magasins généraux. — Echelle des revenus. — Chemins de fer américains. — Mines d'or de l'Afrique du Sud. — Assemblées générales. — Renseignements utiles: Valeurs à acheter, Valeurs à vendre: Les trois Foncières; Champ d'Or; Le Suez. — Revue des Valeurs. — Marché en Banque. — Petite correspondance. — Coupons à échéance de mai 1894. — Compagnie des chemins de fer du Midi et du canal latéral à la Garonne (rapport).

Tirages: Ville de Paris 1875. — Crédit foncier de France, Obligations foncières de 500 fr. 4 0/0 1882; Obligations foncières de 400 fr. 3 0/0 1879; Obligations foncières de 500 fr. 3 0/0 1885. — Chemin de fer d'Épernay à Romilly. — La Capitalisation. — Chemin de fer de Paris à Orléans. — Compagnie des Eaux de la Banlieue de Paris. — Dette égyptienne unifiée.

UNE DÉPENSE INTELLIGENTE

Qu'est-ce qu'une dépense intelligente? C'est celle qui rapporte un profit considérable, bien supérieur à la somme déboursée.

Le patron d'un vêtement coûte, lorsqu'il est bon, de 1 fr. 50 à 4 fr.; 240 patrons repré sentent donc plus de 300 fr.

Un dessin de tapisserie, un modèle d'ouvrage manuel, un échantillon de tricot, ou crochet, coûtent, en moyenne, quelques francs chacun; deux ou trois cents de ces objets équivalent, à peu de chose près, à la valeur des patrons, ci-dessus indiqués.

Si, en outre, on joint à ces travaux variés des romans intéressants, convenant à tous les membres de la famille, jeunes et vieux, des articles variés, des conférences musicales servant de guide à l'étude du piano, des articles d'instruction, d'éducation, de savoir-vivre, des recettes éprouvées par le ménage, et la tenue de la maison, on reconnaît aisément qu'un abonnement à la *Mode Illustrée* est la dépense la plus intelligente et la plus avantageuse que se puisse faire: c'est un placement qui rapporte, en économiques, plus de trente fois ses débours.

La *Mode Illustrée*, *Journal de la Famille*, sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND, offre gratuitement, chaque semaine, un Supplément littéraire, avec pagination spéciale, et consacré à des romans illustrés.

Un numéro, composé de 12 pages in 4°, est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris.

Prix pour les Départements. — Première édition: Trois mois, 3 fr. 50; — Six mois, 7 fr.; Douze mois, 14 fr.

Quatrième édition: Trois mois, 7 fr.; — Six mois, 13 fr. 50; — Douze mois, 25 fr.

On s'abonne également dans toutes les librairies des départements et dans tous les bureaux de poste.

AVIS TRÈS IMPORTANT

Monsieur BIDES, aîné, coiffeur, 121, boulevard Gambetta, Cahors, a l'honneur d'informer les personnes atteintes de PELADE et désireuses de guérir de cette maladie, qu'elles peuvent s'adresser à lui en toute confiance.

M. BIDES traitant à forfait, on n'a rien à payer qu'après un succès complet.

Traitement gratuit pour les indigents
INNOCUITÉ PARFAITE



VÉLOCIPÈDES

des Premières marques françaises et anglaises

CLÉMENT, HURTU, ROCHET, QUADRANT, RUDGE, STARLEY, etc. Larges facilités de paiement, escompte au comptant.

*Bicyclettes spéciales pour Dames et Ecclésiastiques; Bicycles et Tricycles pour Enfants et Jeunes Gens; Tandems et Bicyclettes-Tandems.

Chemises de flanelle et Jersey; Maillots et Costumes spéciaux pour vélocipédistes, Lanternes et tous accessoires; Kolo-Vélo, Embrocaton, Perles de vie, etc.

Jean LARRIVE aîné

AGENT GÉNÉRAL POUR LE LOT
16, Rue de la Liberté, Cahors

PLUS DE FEU

70 ans de Succès

Liniment BOYER-MICHEL

CORMIER et PÉRON, CHATEAUBOURG (Indre)
Guérison sûre des Boiteries, Entorses, Foulures, Ecarts, Mollettes, Courbures, Vessigons, Angines, etc., etc., 5 francs.
CHEZ TOUTS LES PHARMACIENS.

POUR AMÉLIORER

POTAGES SAUCES RAGOUTS
LÉGUMES et toutes sortes de METS
ET POUR CONFECTIONNER RAPIDEMENT
UN BOUILLON DÉLICIEUX ET ÉCONOMIQUE

PRENEZ VÉRITABLE

EXTRAIT DE VIANDE

LIEBIG

EXIGER LA SIGNATURE: LIEBIG
EN ENCRE BLEUE SUR L'ÉTIQUETTE

GUÉRISON

Certaine et Radicale de toutes les AFFECTIONS DE LA PEAU
DARTRES, ECZÉMAS, ACNÉ, PSORIASIS, HERPÈS, PRURIGO, FITYRIASIS, LUPUS, TEIGNE, SCROFULE, etc., etc.

PLAQUES et ULCÈRES variqueux considérés incurables par les Médecins les plus célèbres.

Ce Traitement qui a été essayé dans les HOPITAUX avec le plus grand succès ne dérange pas du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour il produit une amélioration sensible.

M. LONERAND, Médecin-Spécialiste, Ancien Aide-Major des Hôpitaux militaires à MELUN (Seine-et-Marne)
Consultations gratuites par correspondance

H. ESCURET

Marchand d'antiquités diplômé

Rue du Lycée (près la Poste), CAHORS

M ESCURET, marchand d'antiquités, qui a obtenu un diplôme d'honneur en 1879 et une médaille aux Expositions de Montpellier, fait les réparations spéciales pour Meubles anciens sculptés, marquetés, laqués, incrustés en cuivre ou ivoire, etc., etc.

Il s'occupe également de la vente et de l'achat de tous les meubles et objets d'art anciens.

Il sert d'intermédiaire pour les ventes et achats.

Il achète tapisseries, gravures, bibelots anciens.

Echange d'ancien contre du moderne.

Peinture ENTREPRENEUR DE PEINTURE Papiers peints

Vitrierie en

Faux bois **Henri SÉGUY** tous genres

Marbre Rue du Lycée, n° 40, CAHORS Encadrement

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

EXPOSITION CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

La Grande Encyclopédie

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE MM. :

BERTHELOT, sénateur, membre de l'Institut. C.-A. LAISANT, docteur en sciences mathématiques.
H. DERENBOURG, prof à l'École des langues orientales. H. LAURENT, examinateur à l'École polytechnique.
F.-Camille DREYFUS, député de la Seine. E. LEVASSEUR, de l'Institut, prof au Collège de France.
A. GRY, professeur à l'École des chartes. H. MARION, professeur à la Sorbonne.
GLASSON, de l'Institut, prof à la Faculté de droit. J. MUNTZ, conservateur de l'École des beaux-arts.
Dr L. HAHN, bibliothécaire de la Faculté de médecine. A. WALTZ, prof à la Faculté des lettres de Bordeaux.

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE, dont les articles sont rédigés et signés par plus de 500 collaborateurs — tous éminents spécialistes, — est le seul ouvrage français de cette nature justifiant son titre. Elle formera environ 28 volumes gr. in-8° colombier de 1200 pages, qui se publient par livraisons de 48 pages paraissant le jeudi de chaque semaine.

Broché : 600 fr. Relié : 750 fr.
Payables : 10 fr. par mois Payables : 15 fr. par mois
ou 500 fr. comptant ou 650 fr. comptant

Demandeur Prospectus détaillé aux Éditeurs

H. LAMIRAULT et C^{ie}, 81, rue de Rennes, Paris

L'ŒUVRE D'ART

DIRECTION et ADMINISTRATION : 28, rue Saint-Georges, 28, PARIS
REVUE BI-MENSUELLE ILLUSTRÉE

L'ŒUVRE D'ART donne dans chacun de ses numéros quatre planches hors texte format in-folio sur papier de luxe, reproductions photographiques par Aron frères, d'œuvres classiques ou remarquables dans les Expositions d'Europe et d'Amérique. Une collection d'une année de L'ŒUVRE D'ART formera donc un magnifique album d'environ cent gravures qui figureront les œuvres les plus célèbres des Maîtres anciens et modernes.
Abonnements, Paris et Départements: Un an 17 fr. Six mois 9 fr. Trois mois 5 fr.
Étranger (Union postale) Un an 20 fr. Six mois 11 fr. Trois mois 6 fr.
Contre 75 centimes en timbres poste, il sera envoyé un numéro spécimen à toute personne qui en fera la demande à l'ADMINISTRATION de L'ŒUVRE D'ART, 28, rue Saint-Georges, Paris.
L'ŒUVRE D'ART donne gratuitement en prime à tous ses abonnés une superbe reproduction de la RIXE de Meissonnier, mesur. 45 X 30, tableau appartenant à S. M. le Reine d'Angleterre.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.